

# Les quartiers culturels

Direction de la culture et du patrimoine  
Ville de Montréal

Mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal

Le 14 novembre 2011



## **LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

---

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine culturel et naturel. Il exerce des fonctions de protection, de reconnaissance, de connaissance et de promotion du patrimoine montréalais. Ses principales interventions en matière de protection sont ses avis au conseil municipal sur des modifications au Plan d'urbanisme et sur des projets touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi québécoise sur les biens culturels (LBC)<sup>1</sup>. Il contribue à la reconnaissance du patrimoine en se prononçant sur tout projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine et en tenant des consultations publiques à cet égard. Moins formellement inscrites dans le mandat du CPM, ses missions relatives à la connaissance et la promotion du patrimoine montréalais se manifestent principalement par la diffusion de ses avis et mémoires et d'informations diverses sur son site Internet.

## **LE PROJET PROPOSÉ**

---

Le projet des Quartiers culturels, élaboré par la Direction de la culture et du patrimoine fait actuellement l'objet d'une consultation publique, via la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (*Les Quartiers culturels*, septembre 2011). Le concept est issu de celui de pôle culturel, formalisé en 2005<sup>2</sup>. Celui-ci était considéré comme inscrit dans le territoire et comme jouant un rôle dans la dynamique du développement urbain. Son échelle restait toutefois floue. Par ailleurs, le Quartier des spectacles, dont le PPU a été adopté en 2007, est devenu une référence incontournable pour la relation entre territoire et culture, en appuyant la réhabilitation urbaine sur une fonction culturelle. La réflexion qui a suivi a évolué vers la notion de quartier culturel. Cette ouverture territoriale est considérée comme permettant d'associer les fonctions traditionnellement identifiées comme culturelles – la création, la production et la diffusion artistiques – à d'autres activités et même à des modes de vie, des traditions et des croyances, dans une vision élargie de la culture (UNESCO 1982). Le quartier culturel se définirait aussi en se démarquant des autres quartiers en termes de forme et de tissu urbains (présence de monuments, d'espaces publics, d'éléments symboliques etc.). La culture y représenterait une valeur ajoutée, allant jusqu'à constituer une stratégie de revalorisation territoriale et agir comme levier de développement économique et touristique. Au cours de discussions avec divers partenaires, dont les arrondissements, un certain nombre de quartiers ont été identifiés et d'autres ont été envisagés.

Le *Document d'orientation* porte à la fois sur le concept de quartier culturel et sur les pistes de réflexion identifiées à ce jour. Dans la foulée de la définition large du quartier culturel qui est proposée, ces dernières touchent à la fois des approches culturelles traditionnelles, comme les festivals et les événements, et des dimensions aménagistes en vue d'ancrer le concept dans des territoires, comme l'aménagement de lieux publics, le mobilier urbain et la signalisation et même des modifications aux règlements d'urbanisme. Des immobilisations spécifiques sont aussi envisagées, en

---

<sup>1</sup> *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4). Éditeur officiel du Québec.

<sup>2</sup> Daniel Arbour et associés et Ville de Montréal (2005). *Rapport d'étude sur les pôles culturels*.

matière d'équipements, d'art public et d'ateliers et résidences pour artistes. Enfin, des modalités de gestion sont esquissées.

L'histoire et le patrimoine sont considérés comme concourant à l'identité des quartiers culturels mais sans que leur apport spécifique soit explicité.

## **ANALYSE DU PROJET**

---

Avant de présenter ses commentaires, le CPM croit utile de rappeler qu'en vertu de la *Politique du Patrimoine de Montréal* (2005), le patrimoine est défini comme « tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre ». Le patrimoine culturel est constitué d'un volet matériel (patrimoine bâti, art public, patrimoine archéologique, mobilier, paysager et archivistique) et d'un volet immatériel (créations, connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires encore vivants se rattachant à la vie en société et instruments, objets et artefacts qui leur sont associés). Quant au patrimoine naturel, il comprend les sites et ensembles naturels, les écoterritoires, les milieux riverains et aquatiques, les arbres de rue, les parcs et les espaces verts.

Les commentaires du CPM portent sur : (1) la notion de quartier culturel et son opérationnalisation, (2) les fonctions du quartier culturel et (3) les contributions réciproques du patrimoine et du quartier culturel.

### **1. La notion de quartier culturel et son opérationnalisation**

Le CPM appuie l'idée de renforcer l'apport et le rayonnement de la culture dans les différents quartiers de Montréal. Il adhère au principe d'une définition élargie de la culture qui correspond à la fois à la présence d'activités culturelles diverses et à une approche culturelle plus traditionnelle (création, production et diffusion artistiques). Il estime toutefois que les avenues explorées étant larges et diversifiées, le concept de quartier culturel mérite d'être mieux balisé. À titre d'exemple, à défaut d'objectifs plus précis, la dénomination peut susciter des difficultés conceptuelles et opérationnelles, tout particulièrement dans certains arrondissements centraux, ceux-ci comptant plusieurs secteurs correspondant aux diverses définitions de quartier culturel avancées dans le *Document d'orientation* (par exemple, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent, l'avenue du Mont-Royal, le Mile-End et la rue Papineau autour de la Licorne et de la salle La Tulipe pourraient tous être dénommés quartiers culturels). Compte tenu de surcroît des ressources financières limitées, il faut éviter de créer une compétitivité improductive entre des secteurs d'un même arrondissement. Il pourrait donc être plus approprié, dans certains cas, d'opter pour le concept de pôle culturel, plus ciblé dans l'espace, ou pour d'autres formes de manifestations territoriales de la culture. À titre d'exemple, le CPM attire l'attention des promoteurs du quartier culturel sur le projet culturel de l'organisme *La ligne bleue* qui souhaite « créer un réseau culturel pour valoriser l'offre et la diversité culturelle près de la ligne de métro et inciter une mobilisation citoyenne autour de la culture »<sup>3</sup>. Le CPM constate qu'en contrepartie, il sera sans doute plus facile pour les arrondissements plus périphériques

---

<sup>3</sup> Anne-Laure Favereaux, « Un métro pour la culture », *L'express d'Outremont / Mont-Royal*, 10 novembre 2011, p. 5.

d'identifier comme quartier culturel un lieu dont la centralité et la mixité des usages ont été confirmées avec le temps (noyau villageois, ancien quartier).

Nonobstant les objectifs à clarifier pour mieux baliser la définition de quartier culturel, le CPM apprécie l'idée que tant le concept que son opérationnalisation soient fondés sur les initiatives locales et mettent de l'avant une vision participative. Dans cette optique, il estime que les quartiers culturels ne devraient pas être des milieux créés de toutes pièces mais plutôt contribuer à mettre en valeur des dynamiques urbaines qui existent déjà ou qui sont en émergence. Ils doivent tabler sur des réalités qui se sont construites au fil du temps, généralement de manière organique, et qui continuent d'évoluer et de s'adapter aux changements socio-économiques, par exemple avec la venue de nouvelles communautés culturelles. L'identification de tels quartiers conduira assurément à des priorités et à une hiérarchisation des interventions différente de l'un à l'autre, ce qui apparaît bénéfique pour la mise en valeur de lieux identitaires.

Tout comme les promoteurs du projet, le CPM est d'avis que la définition du quartier culturel ne doit pas être soumise à des limites administratives et signale qu'il sera nécessaire de développer une approche collaborative inter-arrondissementale à cet effet; par exemple, la Casa d'Italia est dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension alors que la Petite-Italie est dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie. Il souligne que celle-ci pourrait être un enjeu important compte tenu des modes de gouvernance actuels à Montréal.

Plusieurs pistes envisagées impliquent des frais importants, alors qu'il est précisé, dans le *Document d'orientation*, qu'aucun argent neuf ne sera injecté dans l'opération et que les interventions devront s'inscrire dans des programmes existants. Pour le CPM, il est important que la réalisation d'interventions sur les quartiers culturels ne se concrétise pas au détriment des initiatives bénéficiant de l'approche culturelle traditionnelle ou encore des améliorations à apporter dans d'autres quartiers. Ce genre d'approche nécessite ainsi un équilibre entre la décentralisation souhaitable pour donner une couleur locale aux quartiers culturels et le leadership que doit prendre la ville centre dans l'octroi de ses expertises et de ses ressources.

Le CPM s'inquiète de la labellisation de secteurs urbains et de la volonté exprimée de marquer physiquement les quartiers culturels par du mobilier et des aménagements particuliers pour « avoir une grande signature de design et une image de marque (*branding*) particulière » et « être attractif et permettre de faire vivre une expérience urbaine distincte » (p. 35). Ces quartiers peuvent se moduler ou se déplacer au fil du temps, comme le démontrent notamment la disparition de certains secteurs de création et l'émergence d'autres lieux au fil du temps. Le CPM questionne l'affirmation que les quartiers culturels doivent « posséder un pouvoir d'attraction touristique » et « contribuer au renforcement culturel, touristique et économique de Montréal. » (p. 35). Il ne croit pas un tel marquage nécessaire pour favoriser des milieux urbains vibrants. Il estime qu'un traitement du domaine public de grande qualité mais davantage unifié du territoire montréalais serait plus souhaitable. Les quartiers culturels doivent d'abord être mis en valeur pour devenir des lieux d'appropriation de proximité afin de contribuer à la qualité des milieux de vie en favorisant un accès à la culture, au patrimoine, à une vie urbaine de qualité (lieu de socialisation, de connaissance, etc.). Pour ces raisons, le CPM remet en question l'idée « d'adapter le cadre réglementaire de ces secteurs en fonction de leurs objectifs de développement culturel et d'aménagement » (p. 39).

## 2. Les fonctions du quartier culturel

Le CPM signale que les pistes envisagées impliquent des acteurs et des ressources qui ne concernent pas seulement les quartiers culturels mais l'ensemble du territoire montréalais. Par exemple, les ateliers et résidences pour artistes ont certes une place dans de tels quartiers mais les problèmes financiers et réglementaires rencontrés par les artistes sont d'abord causés par le jeu des valeurs foncières et doivent donc être abordés et solutionnés à une échelle plus globale. Cela suggère de plus qu'une réflexion doit être faite sur l'équilibre des fonctions dans les quartiers culturels afin de ne pas en faire des ghettos culturels. Cela ne va pas nécessairement à l'encontre des quartiers spécialisés, tels les quartiers muséaux, institutionnels, métropolitains et d'industries créatives et de design identifiés par John Montgomery et donnés en exemple dans le *Document d'orientation* (p. 19). Mais les expériences étrangères démontrent que ces concentrations s'accompagnent généralement d'une gentrification et d'une grande spécialisation des fonctions urbaines. Le quartier culturel tel que défini dans le *Document d'orientation* (section 4.4, p. 35) pourrait se prêter aux deux types, quartier spécialisé et quartier local. À cet égard, le CPM appuie l'orientation prise par la Direction de la culture et du patrimoine en faveur de la vie locale. Il favorise donc un quartier où cohabitent des fonctions culturelles (bibliothèques, maisons de la culture, etc.) et d'autres fonctions, dont l'habitation et, si la situation s'y prête, des ateliers d'artistes, et où la vie de quartier reste privilégiée. Dans cette perspective, si le regroupement d'équipements culturels permet de consolider la vocation culturelle d'un morceau de territoire, une centralisation trop grande peut nuire à la qualité de vie des citoyens en augmentant la distance à parcourir pour les habitants des autres quartiers et, à l'inverse, en créant une animation trop grande dans le quartier culturel ciblé (lequel risque en outre de voir ses valeurs foncières augmenter).

Tout en appuyant les orientations visant à améliorer le domaine public et dans la foulée de son commentaire sur la labellisation des quartiers culturels, le CPM s'inquiète des interventions (porte d'entrée, mobilier urbain, éclairage, affichage, etc.) visant à donner une « signature » à ces quartiers. Au-delà de l'image d'un quartier, c'est l'image de Montréal comme ville qui devrait prédominer. Le CPM signale aussi que les attributs distinctifs signifient en plus des coûts financiers et des contraintes opérationnelles alors que l'entretien du domaine public à Montréal est déjà souvent déficient.

## 3. Les contributions réciproques du patrimoine et du quartier culturel

Dans son *Document d'orientation*, la Direction de la culture et du patrimoine signale que « le patrimoine, qu'il soit naturel, culturel matériel ou culturel immatériel, est souvent l'une des premières richesses d'un arrondissement » (p. 39). Le CPM constate toutefois que les pistes d'intervention proposées pour intégrer le patrimoine à l'identité des quartiers culturels sont timides, le volet « mise en valeur de l'histoire et du patrimoine » (5.2.1, p. 39) se limitant pour l'instant à la commémoration et ne définissant pas de moyens concrets à cet égard. Sa réflexion sur le rôle du patrimoine dans la définition des quartiers culturels et des interventions à y réaliser est constituée de six volets : (1) la place du patrimoine dans les quartiers culturels, (2) la valorisation du patrimoine immatériel, (3) le rôle de la ville et des arrondissements, (4) la relation entre le patrimoine local et le patrimoine significatif à l'échelle montréalaise, (5) la complémentarité entre patrimoine culturel et patrimoine naturel et (6) la mise en commun des expertises.

### 3.1. La place du patrimoine dans les quartiers culturels

Bien que la réflexion sur la place du patrimoine n'ait pas encore été opérationnalisée dans le *Document d'orientation*, celui-ci y est présent, ne serait ce que par la nature des quartiers culturels déjà identifiés. En effet, plusieurs d'entre eux sont des secteurs (ou parties de secteurs) dont l'intérêt patrimonial est reconnu soit en vertu de la Loi sur les biens culturels (notamment l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet), soit parce que la Ville leur confère une valeur patrimoniale exceptionnelle (par exemple, le secteur Maisonneuve dans l'arrondissement Mercier — Hochelaga-Maisonneuve). Le CPM est ainsi d'avis qu'un examen attentif des secteurs qui se démarquent par leur valeur patrimoniale, tant sur le plan culturel que naturel, est nécessaire pour mieux mettre en valeur le patrimoine dans l'identification des quartiers culturels. Certes, une valeur patrimoniale ne suffit pas à créer un quartier culturel; celui-ci doit d'abord et avant tout se caractériser par des activités culturelles. Toutefois, l'intérêt patrimonial des lieux constitue assurément une valeur ajoutée et, à l'inverse, le quartier culturel peut contribuer à valoriser le patrimoine.

### 3.2. La valorisation du patrimoine immatériel

La nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, remplaçant la *Loi sur les biens culturels* et qui entrera en vigueur en octobre 2012, élargit le champ d'action des municipalités locales en matière d'identification et de protection du patrimoine culturel. Cette loi permet notamment aux municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel<sup>4</sup>, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique. Le CPM voit là une heureuse coïncidence, considérant que la désignation de tels éléments patrimoniaux – et les éventuelles subventions qui pourraient l'accompagner – viennent nourrir tant le concept de quartier culturel que ses manifestations concrètes. Il estime que la Direction de la culture et du patrimoine devrait saisir cette opportunité pour établir des orientations en matière d'identification du patrimoine immatériel et de commémoration de personnages ou d'événements historiques qui contribuent à l'identité des quartiers culturels.

### 3.3. Le rôle de la Ville et des arrondissements

Le colloque 2010 du CPM sur les enjeux et les outils liés à la conservation du patrimoine dans les quartiers en transformation a permis de prendre le pouls de la gestion du patrimoine en arrondissement et d'obtenir le point de vue de concepteurs et d'acteurs externes. On y soulignait notamment que « les instances municipales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en valeur du patrimoine, tant au plan des connaissances, de l'expertise interne et de la mobilisation des citoyens que dans le cas des actions directes sur le domaine public et le cadre bâti »<sup>5</sup>. L'exemple de l'arrondissement du Sud-Ouest qui a rénové l'ancien hôtel de ville de Sainte-Cunégonde pour y loger la bibliothèque et le centre culturel Georges-Vanier en plus d'aménager ses bureaux administratifs dans un ancien immeuble industriel, est éloquent. En effet, la Ville confirme son rôle de propriétaire

---

<sup>4</sup> « Patrimoine immatériel : les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public (article 2, p. 7).

<sup>5</sup> Conseil du patrimoine de Montréal, 2010. *Le patrimoine dans les quartiers en transformation : enjeux et outils. Actes du colloque. 8 octobre 2010*. P. 17.

exemplaire en pérennisant la conservation du patrimoine local et elle maintient ou introduit un usage permettant une appropriation collective du patrimoine du quartier.

### **3.4. La relation entre le patrimoine local et le patrimoine significatif à l'échelle montréalaise**

Les lieux reconnus pour leur richesse historique sont assurément un atout pour les quartiers culturels à cause de leur importance pour l'identité montréalaise. Le colloque 2009 du CPM sur la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine a permis d'approfondir cette contribution. Un des souhaits alors manifestés par les participants était d'assurer la conservation du patrimoine significatif pour l'identité montréalaise. À cette fin, on a souligné que la connaissance de l'évolution de la société montréalaise et de ses manifestations urbaines est essentielle. Ainsi, au-delà d'un ensemble de monuments et de sites patrimoniaux reconnus en raison de leur représentativité (maisons de ferme, casernes de pompiers, etc.), il est important que le patrimoine célébré raconte la société montréalaise. On a aussi constaté que cette dernière s'identifie à la fois à des quartiers, souvent issus des anciens villages de l'île, et à des attributs plus larges ou autres, comme l'insularité, le mont Royal, la diversité sociale et la cohabitation de témoins tant de sa ruralité que de sa suburbanité et de son urbanité. Lors du colloque 2010 du CPM, Helen Fotopulos faisait état de cette complémentarité :

*« Façonnée au cours des siècles, l'identité de Montréal se traduit notamment par sa culture et son patrimoine architectural, archéologique, artistique et paysager. Bien qu'elle soit souvent associée à des lieux emblématiques tels que le mont Royal, le Vieux-Montréal, le parc Jean-Drapeau et, bien sûr, le Stade olympique, notre métropole doit sa spécificité et sa richesse culturelle en grande partie au patrimoine de ses quartiers. »*

C'est pourquoi, s'il croit que le quartier culturel peut se définir en s'appuyant sur ses composantes patrimoniales, le CPM estime tout aussi nécessaire de mieux cerner la relation entre le patrimoine des quartiers et le patrimoine significatif à l'échelle montréalaise. Cette double lecture facilite des liens avec d'autres lieux significatifs à l'échelle montréalaise et apporte un nouvel éclairage à l'identité culturelle montréalaise.

### **3.5. La complémentarité entre patrimoine culturel et patrimoine naturel**

Bien que le *Document d'orientation* réfère à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004), le patrimoine naturel est un peu le parent pauvre dans la réflexion sur les quartiers culturels. Soulignant que la *Politique du patrimoine de Montréal* (2005) l'inclut comme patrimoine montréalais au même titre que le patrimoine culturel, le CPM signale que certains milieux naturels ont la capacité de susciter de nouvelles « lectures » culturelles du territoire et des quartiers. À titre d'exemple, l'ensemble boulevard Gouin - Sault-au-Récollet - parc-nature de l'île-de-la-Visitation - zone des Moulins, un des quartiers culturels ciblés, met en valeur la relation qu'entretient le patrimoine culturel avec le patrimoine naturel, la présence de l'eau étant à l'origine de cet ensemble patrimonial. De plus, la combinaison de ces attributs fait en sorte de créer un milieu de vie unique pour les habitants et une destination culturelle de grande qualité. Toutefois, de manière générale, le *Document d'orientation* met peu à profit le patrimoine naturel – que constituent les parcs-nature, les écoterritoires et certains parcs locaux. Le CPM signale que, dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, la Direction des grands parcs et du verdissement vise une meilleure cohabitation entre végétation et piétons, à l'exemple de la Promenade plantée de Paris, du Jardin de la biodiversité de

Cape Town ou encore des corridors forestiers le long des voies ferrées de Bruxelles. Ces promenades urbaines, ou « voies vertes », pourraient contribuer aux quartiers culturels, notamment en agissant comme liaison. À titre d'exemple, le quartier culturel envisagé dans l'arrondissement Saint-Léonard, formé de la mairie, de la bibliothèque et du centre Leonardo da Vinci, est séparé par le parc Saint-Léonard de l'ensemble patrimonial traditionnel de la rue Jarry, constitué de l'église de Saint-Léonard, de la galerie Port-Maurice et des anciennes maisons de ferme. On aurait donc intérêt à constituer un quartier culturel bipolaire par l'intermédiaire d'un parcours dans le parc qui unifierait le cœur civique et le cœur patrimonial.

### **3.6. La mise en commun des expertises**

En terminant, le CPM est d'accord avec l'insistance mise sur l'effort collectif requis pour mettre en valeur l'histoire et le patrimoine (dans le volet « mise en valeur de l'histoire et du patrimoine », p. 39). Il estime en outre que plusieurs outils et expertises existants au sein des services centraux et des arrondissements montréalais pourraient être mieux utilisés afin d'améliorer la connaissance et la reconnaissance du patrimoine des quartiers et d'ainsi mieux arrimer patrimoine et quartiers culturels. Il faut faire un pas de plus et mettre à contribution divers spécialistes (en patrimoine, aménagement, urbanisme, etc.) dans une démarche commune. Le CPM insiste notamment sur les potentialités des lieux publics, telles que définies dans le volet « Les espaces publics : parcs, places, rues et corridors piétonniers » (5.3.1, p. 41), pour repenser le rapport citoyen à la culture et à la ville.

## **RECOMMANDATIONS**

---

Le CPM appuie la dénomination de « quartier culturel » qui serait apportée à certains secteurs montréalais. Des quartiers culturels seraient des entités territoriales possédant un caractère distinctif fondé sur la présence d'activités culturelles, où cohabiteraient culture et vie de quartier et qui conforteraient certaines des fonctions propres à l'approche culturelle traditionnelle (l'aide à la création, la production ou la diffusion artistiques). Il estime qu'ainsi définis, les quartiers culturels constituent une voie originale et assurément à explorer pour conserver et mettre en valeur le patrimoine et pour renforcer des lieux identitaires.

Le CPM fait les recommandations suivantes à la Direction de la culture et du patrimoine, porteur du projet, de même qu'à la Ville de Montréal, pour la poursuite des travaux sur les quartiers culturels :

### **1. La notion de quartier culturel et son opérationnalisation :**

- Préciser le concept de quartier culturel en fonction d'objectifs clairs, inspirés de la définition suggérée dans le paragraphe précédent. Il s'agit notamment d'éviter de créer une compétitivité improductive entre des secteurs culturels d'un même arrondissement. Dans cette optique, assouplir la définition territoriale en ne se limitant pas au quartier, qui correspond à un territoire d'une certaine ampleur, et analyser l'opportunité d'opter, dans certains cas, pour le concept de pôle, plus circonscrit dans l'espace.
- Consolider les dynamiques urbaines existantes plutôt que de « créer » de nouveaux quartiers culturels.

- Mettre en place des mécanismes de concertation des diverses instances publiques de la ville et des arrondissements et des outils d'incitation et de prise en compte des initiatives locales (citoyennes notamment).
- Éviter de faire des interventions publiques sur des quartiers désignés culturels au détriment de celles associées à l'approche culturelle traditionnelle ou encore à celui des améliorations à apporter dans d'autres quartiers.
- Éviter de labelliser les quartiers culturels en les marquant physiquement par du mobilier et des aménagements particuliers ou en créant un cadre réglementaire trop spécifique.

## 2. Les fonctions du quartier culturel :

- Poursuivre la réflexion sur les fonctions à privilégier dans les quartiers culturels en faveur de la vie locale et pour ne pas créer un ghetto culturel, ni nuire à la qualité de vie des citoyens (une trop grande concentration pouvant avoir divers effets pervers, dont l'augmentation des valeurs foncières).
- Éviter les interventions donnant à chaque quartier culturel sa « signature » (porte d'entrée, mobilier urbain, éclairage, affichage, etc.), en vue de privilégier une vision montréalaise unifiée et de limiter les coûts financiers et opérationnels.

## 3. Les contributions réciproques du patrimoine et du quartier culturel :

- Identifier les secteurs qui se démarquent par leur valeur patrimoniale, tant sur le plan culturel que naturel, afin de mettre davantage à contribution l'intérêt patrimonial des milieux montréalais dans la définition des quartiers culturels.
- Dans le contexte des nouveaux pouvoirs donnés à la Ville de Montréal par la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, établir des orientations en matière d'identification du patrimoine immatériel et de commémoration de personnages ou d'événements historiques qui contribuent à l'identité des quartiers culturels.
- Poursuivre les interventions publiques sur la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine dans les quartiers culturels afin de conforter le rôle de Montréal comme propriétaire exemplaire mis de l'avant dans la *Politique du patrimoine*.
- Incrire le patrimoine des quartiers culturels dans une compréhension plus globale de l'identité culturelle montréalaise, notamment en créant des liens avec d'autres lieux significatifs sur le plan patrimonial.
- Favoriser la contribution du patrimoine naturel aux quartiers culturels en misant sur la relation de complémentarité entre les patrimoines culturel et naturel et sur des parcours « verts et bleus ».
- Développer une réflexion pluridisciplinaire en mettant à contribution divers experts, dans une démarche commune, en vue d'améliorer la connaissance et la reconnaissance du patrimoine des quartiers et d'ainsi mieux arrimer patrimoine et quartiers culturels.